



DEC162174DR17

## Décision portant nomination de M. Yann Fontana aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff ;

**Vu** l'avis du conseil de la FR2424 en date du **22/10/2015** ;

Considérant que M. Yann Fontana a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Bretagne Sud les 9, 10 et 11 mai et 6, 7 et 8 juin 2016.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yann Fontana, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR 2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

M. Yann Fontana exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yann Fontana est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Bernard Kloareg

Clarisse David

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ